



Brot für die Welt

Pain pour le Monde –
Service protestant
de développement

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET «
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, CONTINUATION**

Novembre 2025

Termes de Référence (TDR) Pour le Recrutement d'un(e) Evalueur-ric(e) National-e/ International-e

Projet à évaluer: "Renforcement de la Sécurité Alimentaire, Continuation"
Zone d'intervention : Colline Murengeza, Commune Mpanda – Province Bujumbura

1. INTRODUCTION

1.1. Brève présentation du Diocèse Anglican de Bujumbura

L'Eglise Anglicane du Burundi – Diocèse de Bujumbura (EAB-Bujumbura) qui est l'organisation commanditaire de cette évaluation externe, a été créée en 1975. Avant le découpage administratif de 2025, elle couvrait 5 Provinces administratives sur les 18 que comptaient notre Pays : Bujumbura Mairie, Bujumbura, Bubanza, Cibitoke et Muramvya. Actuellement, elle s'étend sur deux Provinces : Bujumbura et Gitega. Son Siège social se trouve à Bujumbura, la capitale économique du Pays. Elle couvre 24 Paroisses regroupées en 6 Archidiaconés: celui de Ngagara, Nyakabiga, Musaga, Bubanza, Cibitoke, Muramvya, plus la Cathédrale Sainte Trinité. Les organes de décisions du Diocèse sont notamment le Synode, le Conseil Diocésain et le Comité Exécutif.

Le Bureau du Diocèse Anglican de Bujumbura, dirigé par l'Evêque et Représentant Légal du Diocèse, a son siège à Bujumbura, Commune Mukaza, Zone Rohero, Avenue Luxembourg n°11. Il est constitué de 3 départements couronnés par le Secrétariat Diocésain : Département des affaires Pastorales et Evangéliques, Département des Affaires de Développement Communautaire et Département des Affaires Economiques et Autonomisation Financière. Le Projet de **Renforcement de la Sécurité Alimentaire – Continuation** », mis en œuvre sur la Colline Murengeza, Commune Mpanda (ancienne Province de Bubanza, actuelle Province de Bujumbura) qui fait l'objet de l'évaluation externe, rentre dans le Département des Affaires de Développement Communautaire. Ce projet, financé par l'Œuvre Protestante de Diakonie et Développement pour Pain pour le Monde (PPLM), vise à soutenir 240 ménages, dont au moins 95 % dirigés par des femmes et des filles, regroupés en huit associations de 30 membres chacune. Il cible les populations les plus vulnérables notamment les veuves, femmes et enfants chefs de ménage afin de renforcer leur production agricole et leurs revenus, en vue d'assurer une alimentation suffisante, saine et équilibrée.

L'évaluation externe a pour objectif d'analyser et d'apprécier la performance du projet depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, sur la période allant du **1er décembre 2023 au 30 novembre 2026**, en se référant aux six critères internationaux du CAD/OCDE : **pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité**.

1.2. Brève description du projet à évaluer

1.2.1. Contexte

En novembre 2023, l'EAB a signé un accord de coopération avec Pain pour le Monde (PPLM) pour financer ce projet sur trois ans. Le projet est actuellement dans sa deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation portera sur la période écoulée depuis le démarrage jusqu'à la date de l'évaluation, et ses recommandations serviront à améliorer les futures interventions.

1.2.2. Problématique

Trois problèmes majeurs ont motivé la conception du projet :

- ✓ **Faible production agricole** due à la faible utilisation des pratiques agroécologiques et au manque d'accès aux intrants agricoles.
- ✓ **Faibles revenus des ménages**, liés au manque d'accès au crédit, au désœuvrement de la jeunesse et à l'enclavement géographique.



- ✓ **Malnutrition persistante**, causée par une alimentation insuffisante et déséquilibrée.

La faible production est causée par les faibles rendements des cultures dues à l'accès limité aux terres arables, la faible utilisation des pratiques agricoles dont l'une des causes est le faible accès aux intrants agricoles (semences, fumure organique) du fait de manque de revenus pour les acheter. A cela s'ajoutent les aléas climatiques (sécheresse et inondations) devenus maladie endémique du secteur qui occasionnent chaque année des pertes énormes des rendements des cultures pratiquées.

Par rapport aux faibles revenus des ménages, l'accès limité au crédit à cause des critères bancaires exclusifs aux clients, la polygamie qui cause la malversation des biens du ménage, le désœuvrement de la jeunesse et le manque des biens élémentaires de la vie, la faible disponibilité d'emplois non agricoles provoqué par l'enclavement dû au mauvais état de la voie routière qui relie le village de Murengeza et les villages environnants constituent le facteur clé qui cause les faibles revenus des ménages de Murengeza.

Par rapport à la malnutrition des ménages, le manque d'une alimentation suffisante et équilibrée (quantité et qualité) dont les conséquences sont les maladies de toute sorte et la perte de force de travail engendre la fragilité de leur santé.

1.2.3 Zone d'action

Le projet est la continuité de la phase précédente de financement et s'étend sur la Colline Murengeza, Commune Mpanda, dans l'ancien Province de Bubanza, actuelle Bujumbura.

1.2.4 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

Objectif global du projet : Les ménages des personnes vulnérables dans la Commune Mpanda, Province Bubanza ont amélioré leur statut socio-économique.

Objectifs spécifiques et indicateurs du projet :

Objectifs	Indicateurs
Objectif 1 : La disponibilité des aliments cultivés sur place pour les groupes accompagnés dans la colline Murengeza est accrue.	Indicateur 1.1 : Jusqu'à la fin du projet, 50% des anciens membres des groupements pratiquent le semis sans labour et la rotation des cultures, 80% utilisent la fumure organique, dont au moins 95% des femmes/filles, et 35% des nouveaux membres des groupements, dont au moins 95 % des femmes/filles appliquent chaque approche agro-écologique (semis sans labour, rotation des cultures et usage de la fumure organique) sur les cultures du maïs et soja, et la rotation des cultures et usage de la fumure organique pour le riz,. Indicateur 1.2: Jusqu'à la fin du projet, le rendement saisonnier (saison A) des cultures du riz, maïs et soja augmente d'au moins 30% pour 50% des anciens membres des groupements dont 95% femmes/filles, et de 20% pour 40% des nouveaux membres des groupements dont au moins 95% femmes/filles. (Augmentation du rendement calculé en comparant la première et la dernière saison agricole A pour chaque culture).

Objectif 2 : Les ménages des membres des groupements dans la Colline Murengeza augmentent leurs revenus.	Indicateur 2.1 : Jusqu'à la fin du projet, le volume des épargnes et crédits internes dans les groupes d'épargnes et crédit (SHG) a augmenté d'au moins 40% pour les anciens groupements et d'au moins 25% pour les nouveaux groupements accompagnés. Indicateur 2.2 : Jusqu'à la fin du projet, 40% des anciens membres des groupements et 20% des nouveaux membres des groupements dont au moins 95 % des femmes/filles louent au moins un demi-hectare de terres arables. Indicateur 2.3 : Jusqu'à la fin du projet, le revenu annuel est l'équivalent d'au moins 365 USD pour au moins 40% des ménages des anciens membres des groupements et pour 25 % des ménages de nouveaux membres des groupements.
Objectif 3 : Les ménages des membres des groupements dans la Colline Murengeza améliorent les pratiques de la bonne nutrition.	Indicateur 3.1 : Jusqu'à la fin du projet, 70% des ménages des anciens groupements et 40% des ménages des nouveaux groupements dont 95 % dirigés par des femmes/filles prennent au moins deux repas/jour contenant 4 types d'aliments (glucides, protéines, vitamines et minéraux).

L'évaluation concernera les huit groupements de la Colline Murengeza mis en place et appuyés/encadrés par le Projet renforcement de la sécurité alimentaire, continuation depuis le 1/12/2023 jusqu'au 30/11/2026.

1.2.5 Principales actions

Pour l'objectif 1 : En rapport avec l'accroissement des aliments cultivés, les principales activités clés sont : la distribution des intrants agricoles, de chèvres et formation en techniques agroécologiques.

Pour l'objectif 2 : En rapport avec l'augmentation des revenus des ménages, les principales activités clés sont : Formations en entrepreneuriat, gestion des SHG (groupes d'épargne/crédit), facilitation d'échanges commerciaux.

Pour l'objectif 3 : En rapport avec l'amélioration des pratiques de la bonne nutrition, les principales activités clés sont : Éducation nutritionnelle, visites des mamans-lumières, séances de réflexion semestrielles.

1.2.6 Groupes cibles :

Les groupes cibles directs du projet/ Bénéficiaires directs	- 111 Chefs de ménages membres des anciens groupements - 129 Chefs de ménages membres des nouveaux groupements
Intermédiaires/ décideurs	Les acteurs étatiques de la Colline Murengeza
Groupes cibles indirects	- Les membres des familles des ménages bénéficiaires - Les voisins des bénéficiaires directs

1.2.7. Parties prenantes

Les parties prenantes sont :



- ✓ Le ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage qui met à la disposition du projet le moniteur agricole de colline et l'agent de colline chargé de soigner les animaux domestiques (chèvres, poules et porcs).
- ✓ Le chef de colline appuie comme le moniteur agricole dans la sensibilisation des populations de la Colline Murengeza.
- ✓ 240 ménages bénéficiaires (111 anciens + 129 nouveaux).
- ✓ Equipe du projet

2. Objectifs et justification de l'évaluation

Depuis la conception/montage de ce projet, l'équipe du projet a prévu de faire appel à un évaluateur-riche externe pour évaluer les activités réalisées par le projet, en vue d'utiliser les résultats de cette évaluation dans la préparation des interventions futures. C'est pour cette raison qu'un budget nécessaire pour cette activité a été estimé et planifié à l'avance. L'évaluation concerne les effets et les résultats du projet à court et moyen terme suivant les objectifs et les indicateurs définis dans le document du projet.

Cette évaluation a pour **objectifs** suivants :

- ✓ Comparer la situation initiale et actuelle des bénéficiaires ;
- ✓ Mesurer les effets et les résultats du projet à court et moyen termes ;
- ✓ Identifier les réussites, les contraintes et les leçons apprises ;
- ✓ Formuler des recommandations pour la planification future.

L'évaluation devra fournir une appréciation générale de la qualité du travail accompli et des résultats obtenus par rapport aux objectifs et indicateurs objectivement vérifiables (qualitatifs et quantitatifs) mentionnés dans le document du projet.

3. Questions- clés de cette évaluation externe

L'évaluateur-riche doit s'appuyer sur les six critères de l'OCDE/CAD, à savoir : la Pertinence, la Cohérence, l'Efficacité, l'Efficience, l'Impact et la Durabilité pour qu'il y ait qualité des résultats de l'étude. Toutefois, le genre, l'environnement et le développement durable, la participation communautaire, la bonne gouvernance, et l'inclusion sociale sont aussi à prendre en considération.

➤ **Pertinence** : *Le projet fait-il ce qu'il faut ?*

Questions standard :

1. Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils axés sur les besoins du groupe cible ?
2. Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils axés sur les besoins de groupes cibles particulièrement défavorisés ou vulnérables (différenciation possible selon l'âge, le revenu, le sexe, l'origine ethnique, etc.) ?
3. Dans quelle mesure la conception du projet est-elle plausible, appropriée et réaliste (du point de vue technique, organisationnel et financier) ?
4. Dans quelle mesure le projet a-t-il été adapté à l'évolution du contexte au cours de sa mise en œuvre ?

➤ **Cohérence** : Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux autres politiques de développement ?

Questions standard :

1. Dans quelle mesure le projet s'accorde-t-il avec d'autres mesures (de politique de développement) dans un pays, une région ou un secteur ?
2. Dans quelle mesure la conception du projet ainsi que sa mise en œuvre sont-elles coordonnées avec les activités des autres organisations de financement ?
3. Dans quelle mesure le projet est-il cohérent avec les normes et standards internationaux et nationaux (par ex. droits de l'homme) ?
4. Dans quelle mesure les systèmes et structures existants (des organisations partenaires/d'autres organisations de financement/internationales) sont-ils utilisés pour la mise en œuvre des activités ?

➤ **Efficacité** : Le projet atteint-il ses objectifs ?

Questions standard :

1. Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été ou seront-ils atteints ?
2. Dans quelle mesure les produits/résultats du projet ont-ils été ou seront-ils probablement atteints ?
3. Dans quelle mesure les activités ou les produits/résultats ont-ils contribué à la réalisation des objectifs du projet ? Quels facteurs ont été décisifs pour la réalisation ou la non-réalisation des objectifs du projet ?
4. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la réalisation des objectifs auprès des groupes-cibles directs ?

➤ **Efficience** : Dans quelle mesure les ressources sont-elles utilisées de manière économique ?

Questions standard :

1. Dans quelle mesure les intrants du projet, c'est-à-dire les ressources financières, humaines et matérielles, ont-ils été utilisés de manière économique par rapport aux extrants (produits, biens d'équipement et services) fournis (efficacité de la production) ?
2. Dans quelle mesure les produits/résultats ont-ils été réalisés à temps et dans les délais prévus ?
3. Dans quelle mesure les produits/résultats du projet auraient-ils pu être augmentés par une utilisation alternative des intrants ?
4. Dans quelle mesure la relation entre les intrants et les effets obtenus par le projet est-elle appropriée (efficacité de l'allocation) ?

➤ **Impact global sur le développement** : Quelle différence le projet fait-il ?

Questions standard :

1. Dans quelle mesure peut-on identifier ou prévoir des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non intentionnels ?
2. Quels facteurs ont été décisifs pour la réalisation ou la non-réalisation des impacts sur le développement ?
3. Dans quelle mesure le projet a-t-il entraîné des changements structurels ou institutionnels ?
4. Dans quelle mesure le projet a-t-il servi de modèle et/ou a-t-il eu un impact à grande échelle ?

➤ **Durabilité/ Pérennité** : Les effets sont-ils durables ?

Questions standard :

1. Dans quelle mesure les effets positifs du projet sont-ils durables ?
2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à ce que les groupes-cibles puissent et veuillent à maintenir les effets positifs du projet dans le temps ?
3. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer la résilience des groupes cibles ?
4. Quels sont les risques et les potentiels pour l'efficacité durable du projet ?

➤ **Thèmes transversaux**

L'évaluation doit aussi porter sur les questions transversales pour analyser la prise en compte, dans la stratégie de mise en œuvre, des aspects du genre, de l'inclusion des groupes socio-économiquement marginalisés tel que les Batwa et membres extrêmement pauvres par rapport aux autres la protection de l'environnement et la mitigation des effets du changement climatique, la prise en compte des pratiques agro-écologiques dans la mise en œuvre du projet.

Pour les différents critères et questions d'évaluation, l'évaluateur-riche devra mettre en exergue, les forces (succès), les faiblesses/goulots d'étranglement (contraintes, difficultés, problèmes rencontrés) qui nécessitent une attention particulière dans les prochaines interventions, les leçons apprises du projet. Elle devra dégager des conclusions et formuler des recommandations (adressées selon les différents acteurs de mise en œuvre du projet) pour la clôture de la phase actuelle du projet et pour une éventuelle future phase du projet.

4. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie repose sur la fixation du nombre de phases de la mission d'évaluation et de personnes ressources (parties prenantes) qui fournissent les données. Elle devra comprendre notamment une phase de démarrage, une phase de collecte de données secondaires et primaires, une phase d'analyse et synthèse des données et une phase de rédaction du rapport d'évaluation. L'évaluateur-riche devra proposer les étapes et les activités relatives à chaque phase. Elle sera également faite suivant une approche qualitative et participative. Cela signifie

que les échantillons doivent être représentatifs et dûment constitués. Il s'avère obligatoire de préciser l'échantillonnage associé aux méthodes proposées de collecte de données, la méthodologie d'analyse des données ainsi qu'une description de l'assurance de la qualité des données. L'évaluation prendra en compte toutes activités programmées conformément au document du projet approuvé, aux planifications annuelles et aux chronogrammes des activités du projet.

Les méthodes de collecte de données peuvent inclure : la revue documentaire (document de proposition du projet, accord de coopération, les documents de planification opérationnelle, les rapports périodiques, les documents du dispositif de suivi, les chaînes et cartographies des effets, etc.), les discussions de groupes et les entretiens individuels.

Le consultant doit concevoir des guides pour les entretiens et observations sur terrain afin d'obtenir des informations concises et fiables. Il faudra consulter des différentes catégories des parties prenantes au projet, entre autres les bénéficiaires directs du projet, les moniteurs agricoles, les encadreurs des groupements, le staff du projet, ainsi que les chefs de collines. L'évaluateur-rice devra procéder à la triangulation des données collectées. De préférence, le rapport provisoire validé par l'organisation commanditaire ne doit pas dépasser le mois de mars 2026. Les dates et le nombre de jours d'exécution de cette évaluation externe sont à préciser dans l'offre technique et à se convenir de commun accord entre la mission d'évaluation et l'organisation commanditaire. Les week-ends ne sont pas calculés comme des jours ouvrables de travail.

D'autres informations supplémentaires seront discutées et détaillées dans le contrat de consultance qui sera signé par les deux parties prenantes.

5. Les livrables/produits attendus.

a) **Un Rapport initial** qui sera validé par l'organisation commanditaire avant le démarrage proprement dit de la mission d'évaluation sur terrain. Il doit contenir une méthodologie détaillée et des méthodes d'évaluation, la matrice d'évaluation décrivant comment la collecte des données va se dérouler, les guides d'entretiens pour la collecte des données, le calendrier détaillé des activités ainsi que d'éventuelles limites.

Ce rapport (**initial**) ne doit pas dépasser au maximum **30 pages** sans les annexes. La structure de ce rapport initial devra être la suivante :

- Introduction : Description du projet, objet et portée de l'évaluation ;
Cadre d'évaluation : approches, méthodologie détaillée, matrice d'évaluation ;
- Plan de travail ;
- Logistique ;
- Risques et mesures d'atténuation ;
- Annexes (y compris les outils de collecte de données).

b) **Rapport de débriefing** (présentations sur Power Point des résultats et recommandations préliminaires, directement après la collecte des données sur le terrain). Cette présentation sera utilisée dans une réunion de restitution organisée avec les parties prenantes.

c) **Un plan détaillé de rédaction du rapport d'évaluation**, montrant les différents chapitres, sous chapitres et sections qui seront la base de rédaction du rapport d'évaluation. Ce plan sera produit après la réunion de restitution ci-haut mentionné et sera discuté avec l'organisation commanditaire et validée. Toutefois, compte tenu des besoins, il pourra être modifié plus tard par l'évaluateur-rice.

d) **Un rapport provisoire de l'évaluation** sera fourni en version électronique, en tenant compte des observations faites dans la séance de débriefing /présentation des résultats bruts après le terrain. Ce rapport sera commenté par l'organisation



commanditaire ainsi que le partenaire financier avant la rédaction du rapport final.

e) Un rapport final devra intégrer les observations émises sur le rapport provisoire. Le rapport doit être rédigé en français aux caractères Georgia de taille 11. **Il doit obligatoirement contenir les éléments suivants :**

- Une page de couverture avec des informations suivantes : Titre du projet, Numéro du projet, Organisation responsable, Nom de l'évaluateur-rice (auteur), Date du rapport, Région/ pays, Forme du rapport (par ex. ébauche du rapport d'évaluation ou rapport final) ;
- Une table des matières et une liste des abréviations ;
- Un sommaire exécutif de 3 pages maximum qui résume la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions, les leçons apprises et les recommandations ;
- Une introduction qui mentionne les objectifs de l'évaluation externe du projet, la portée de l'évaluation et les critères d'évaluation, le contexte de l'intervention et la description du projet (3 pages au maximum) ;
- La méthodologie de travail qui doit être expliquée sur 2 pages maximum ;
- Principaux résultats de l'évaluation : Appréciation critique et constructive selon les 6 critères d'évaluation et les thèmes transversaux (25 pages au maximum) ;
- Leçons apprises, conclusion et recommandations : 5 pages au maximum ;
- Des annexes numérotées, qui contiennent la liste des Partenaires d'interviews, le calendrier, éventuellement des cartes, les questionnaires et guides d'entretiens ainsi que tout document relevant, utilisé ou recueilli pendant l'évaluation.

Le rapport détaillé final de l'évaluation externe sera soumis à l'organisation commanditaire et validé par le partenaire financier. Le commanditaire se réserve le droit sur l'utilisation du rapport final du projet. Cela étant, la confidentialité la plus stricte est requise, même après le dépôt du rapport final. Le rapport et son contenu ne sera en aucun cas divulgué sans l'accord préalable écrite de l'organisation commanditaire. Le rapport final doit être remis en version électronique.

6. Profil et Compétences d'un-e évaluateur-rice :

- Un diplôme de niveau universitaire ou post universitaire dans les domaines sensibles à l'entrepreneuriat, Agroéconomie, gestion de projet, suivi-évaluation ou tout autre domaine relevant du développement rural ;
- Maîtrise de la gestion du cycle de projet de développement, la maîtrise de l'approche orientée au changement étant un atout ;
- La Maîtrise du français est obligatoire ;
- Avoir des facilités de dialogue et un esprit de synthèse ;
- Avoir des capacités d'analyse et de rédaction.

7. Contenu et conditions de soumission de l'offre.

L'évaluateur-rice/e recherché(e) est invité(e) à soumettre une offre technique et une offre financière pour répondre aux critères précisés ci-dessus. Cette offre inclura :

A. Offre technique :

- ✓ Une lettre de motivation signée, adressée à l'Evêque et Représentant Légal du Diocèse Anglican de Bujumbura ;
- ✓ Une note technique ne dépassant pas 3 pages, précisant la compréhension générale de la mission et des termes de référence;
- ✓ Une description succincte mais précise de la méthodologie, comprenant notamment les étapes de réalisation de la mission, les méthodes/techniques de collecte et analyse des données, ainsi qu'une proposition d'un canevas de la matrice d'évaluation que

l'évaluateur-rice compte utiliser dans le rapport initial ;

- ✓ Une proposition du calendrier provisoire de travail ;
- ✓ Un Curriculum Vitae détaillé et signé indiquant clairement les compétences, 8.
- ✓ Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine ;
- ✓ Trois attestations des travaux récents accomplis en évaluation des projets similaires ;
- ✓ Des copies des diplômes et certificats des formations de l'évaluateur-rice.
- ✓ Le travail d'évaluation commence dès la date de signature du contrat et prend fin le jour du dépôt du rapport final validé par l'organisation Commanditaire.
- ✓ L'offre technique sera dans un seul fichier PDF.

B. Offre financière :

- Une proposition financière signée, indiquant les coûts unitaires pour chaque rubrique, incluant les honoraires et autres frais liés à la mission ;
- Des documents administratifs à jour vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Des informations sur le paiement des taxes;

C. Format exigé:

Chaque offre (technique et financière) doit être soumise **en un seul fichier PDF**

8. Modalités de soumission

Les offres doivent être envoyées à:

✉ **eab.bujadioc2018@gmail.com**

➤ À l'attention de : **Monseigneur Eraste BIGIRIMANA, Évêque et Représentant Légal du Diocèse Anglican de Bujumbura.**

- Une seule offre par soumissionnaire (la sous-traitance est interdite).
- Disponibilité immédiate exigée.

9. Critères de sélection

Critères de sélection	Pondération des critères de sélection en %
Qualité de l'offre technique	40 %
Qualifications de l'évaluateur-rice	30 %
Budget total proposé	30 %

N.B : L'organisation commanditaire se réserve le droit de refuser l'offre financière dépassant l'enveloppe disponible.

Fait à Bujumbura, le 17/11/2025

Monseigneur Eraste BIGIRIMANA,

Evêque et Représentant Légal du Diocèse Anglican de Bujumbura

